

## MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2021 à la salle du conseil, située au 380, route 111 à La Corne. Sont présents :

M.	Éric Comeau,	maire
M.	André Gélinas,	conseiller
Mme	Maude St-Pierre,	conseillère
Mme	Myriam Daigneault,	conseillère
M.	André Beauchemin,	conseiller
M.	Kent Ouellet,	conseiller

Les membres présents forment quorum.

Sont également présentes, madame Magella Guévin, secrétaire-trésorière et madame Chantal Lessard, secrétaire-trésorière adjointe.

### 153-06-21 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et qui s'est prolongé par la suite ;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel 2021-040 du 5 juin 2021 qui décrète l'Abitibi-Témiscamingue en zone verte et dit qu'une municipalité doit désormais autoriser la présence du public lors des séances du conseil si elle est en zone verte, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu d'admettre la présence du public dans la salle du conseil tout en assurant le respect de la distanciation physique recommandée par la Santé publique.

Pour la présente séance, les membres du conseil municipal, ainsi que les officiers municipaux sont tous présents dans la salle du conseil, en respectant les exigences sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec.

À cet effet, la séance est ouverte à vingt heures (20 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée. **ADOPTÉE**

### 154-06-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert et d'y ajouter les points suivants 21.1 « Affectation des surplus accumulés », 21.2 « Réparation du toit du garage municipal », 21.3 « Ajout de la protection comme les cyberattaques aux assurances municipales ».

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

##### Séance ordinaire du 14 juin 2021 à 20 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2021.
4. Approbation des dépenses du mois de mai 2021.
5. Dépôt de la lettre de démission du conseiller Rénaud Moreau.
6. Adoption du règlement 269 modifiant le règlement 259 sur la gestion contractuelle.
7. Envoi d'un appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques du territoire.
8. Engagement d'Aurélié Legault dans le cadre de Canada emploi étudiant 2021.
9. Étude de soumissions pour des réparations sur l'excavatrice municipale.
10. Désignation d'un membre du conseil pour siéger sur le conseil d'administration du Dispensaire de la Garde.
11. Désignation d'un signataire pour le fonds CLD 2020 de Mathieu Dupuis.

12. Ajout au contrat de travail de Michel Lévesque – Rémunération pour l'utilisation de son véhicule personnel.
13. Demande à la MRC d'Abitibi pour le SUMI – Pneu de rechange pour le snow-ambulance.
14. Contrat de gré à gré pour projet 1-21.
15. Contrat de gré à gré pour projet 2-21.
16. Contrat de gré à gré pour projet 3-21.
17. Contrat de gré à gré pour projet 4-21.
18. Contrat de gré à gré pour projet 10-21.
19. Contrat de gré à gré pour projet 12-21.
20. Achat de ponceaux.
21. Affaires nouvelles :
  - 1) Affectation des surplus accumulés
  - 2) Réparation du toit du garage municipal
  - 3) Ajout de la protection comme les cyberattaques aux assurances municipales
  - 4) \_\_\_\_\_
22. Période de questions.
23. Clôture de l'assemblée.

### **ADOPTÉE**

**155-06-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021**

Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2021, tel qu'il a été déposé. **ADOPTÉE.**

**156-06-21 4. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2021**

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de mai 2021 pour un montant de 108 453,88 \$, et ce, tel que mentionné à l'annexe joint au présent procès-verbal. **ADOPTÉE.**

**5. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER RÉNALD MOREAU**

Il est fait mention de la démission de monsieur Réналd Moreau au poste de conseiller numéro 1. Comme le délai avant les élections générales du 7 novembre prochain est de moins de 12 mois, aucune élection partielle ne sera tenue pour pourvoir au poste vacant. Les six membres restants formeront le conseil municipal d'ici là. **ADOPTÉE.**

**157-06-21 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 259 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement relatif au règlement numéro 269 modifiant le règlement 259 sur la gestion contractuelle a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 10 mai 2021, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance par madame Myriam Daigneault ;

**ATTENDU QUE** le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée ;

**ATTENDU QUE** le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci ;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement est disponible dans la salle pour que les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Maude St-Pierre, appuyé de madame Myriam Daigneault, et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 269 modifiant le règlement 259 sur la gestion contractuelle. Une copie de ce règlement est annexée aux présentes. **ADOPTÉE**

- 158-06-21 7. **ENVOI D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DU TERRITOIRE**
- ATTENDU QU'**un appel d'offres public pour la vidange, la disposition et le transport de boues septiques sera publié sur la plateforme du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);
- ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet d'appel d'offres public avant la présente séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu de publier un appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour un service de vidanges des fosses septiques des résidences du territoire de La Corne, comprenant le transport et la disposition des boues sanitaires. **ADOPTÉE**
- 159-06-21 8. **ENGAGEMENT D'AURÉLIE LEGAULT DANS LE CADRE DE CANADA EMPLOI-ÉTUDIANT 2021**
- ATTENDU QU'**un appel de candidatures a été publié pour un poste d'aide-journalier dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2021 ;
- ATTENDU QUE** la candidature d'Aurélie Legault a été retenue ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu d'engager madame Aurélie Legault dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2021, pour le poste d'aide journalier, au tarif de 13,50\$ de l'heure, pour une période de 8 semaines, au minimum de 30 heures par semaine. **ADOPTÉE**
- 160-06-21 9. **ÉTUDE DE SOUMISSION POUR DES RÉPARATIONS SUR L'EXCAVATRICE MUNICIPALE**
- ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à différentes réparations sur l'excavatrice municipale ;
- ATTENDU QUE** les réparations visent à refaire le devant de l'excavatrice, à réparer le balancier et le godet ;
- ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à Soudure G. Métal inc. pour ces réparations, les soumissions reçues étant d'un montant total de 7 440\$, plus les taxes applicables ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de faire faire les réparations nécessaires sur l'excavatrice de la municipalité pour un montant de 7 440\$, plus les taxes applicables par Soudure G. Métal inc. La dépense sera affectée au fonds général, aux postes budgétaires 02-32003-525 et 0233001-525. **ADOPTÉE**
- 161-06-21 10. **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DISPENSAIRE DE LA GARDE**
- ATTENDU QU'**à la suite de la démission de monsieur Rénaud Moreau de son siège de conseiller municipal, son poste de représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration du Dispensaire devient vacant ;
- ATTENDU QU'**il y a lieu de voir à son remplacement pour ce poste ;
- ATTENDU QUE** madame Myriam Daigneault a manifesté son intérêt pour prendre la relève pour l'année 2021 ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de nommer madame Myriam

Daigneault comme représentante de la municipalité de La Corne pour siéger sur le conseil d'administration du Dispensaire de la Garde, lieu historique national.

**ADOPTÉE**

**162-06-21 11. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE FONDS CLD 2020 DE MATHIEU DUPUIS**

**ATTENDU QU'**un fonds photographique a été créé par monsieur Mathieu Dupuis afin de déployer une stratégie d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

**ATTENDU QUE** tous les maires de la MRC d'Abitibi ont accepté les conditions de la licence, qui leur ont été présentées lors de l'assemblée des conseillers de comté du 19 mai 2021 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité pour signer la licence relative à l'utilisation du Fonds photographique Mathieu Dupuis ;

**ATTENDU QU'**aucuns frais d'utilisation des photos comprises dans la licence ne seront chargés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Kent Ouellet appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de désigner monsieur Éric Comeau, maire, comme représentant de la municipalité de La Corne pour la signature de la licence photos relative à l'utilisation du Fonds photographique Mathieu Dupuis. **ADOPTÉE**

**163-06-21 12. AJOUT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MICHEL LÉVESQUE – RÉMUNÉRATION POUR L'UTILISATION DE SON VÉHICULE PERSONNEL**

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Lévesque, employé estival, utilise son véhicule personnel pour aller d'un endroit à l'autre de la Municipalité dans le cadre de son emploi d'homme d'entretien ;

**ATTENDU QUE** celui-ci s'occupe plus particulièrement du Camping La Corne et qu'il est appelé à y effectuer des travaux plusieurs fois par semaine ;

**ATTENDU QUE** monsieur Lévesque demande une allocation de déplacement de 50\$ par semaine comme compensation de l'utilisation de son véhicule personnel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'autoriser une compensation d'utilisation de son véhicule personnel à monsieur Michel Lévesque, et ce, au montant de 50\$ par semaine. **ADOPTÉE**

**164-06-21 13. DEMANDE À LA MRC D'ABITIBI POUR LE SUMI – PNEU DE RECHANGE POUR LE SNOW-AMBULANCE**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi est propriétaire des équipements du SUMI qui sont mis à la disposition des premiers répondants de la municipalité de La Corne ;

**ATTENDU QUE** quatre SUMI sont déployés sur le territoire de la MRC d'Abitibi, soit à La Corne, Barraute, Amos et Preissac ;

**ATTENDU QUE** chacun des SUMI dispose d'une « snow-ambulance », mais qu'un seul pneu de rechange est disponible pour les quatre snow-ambulances, et que celui-ci est localisé dans la ville d'Amos, située à plus de 30 km de la municipalité de La Corne ;

**ATTENDU QUE** cette situation n'est pas efficace en cas de crevaison, car il sera nécessaire d'aller chercher le pneu de rechange à Amos pour effectuer le sauvetage ;

**ATTENDU QU'**un pneu de ce type est environ 100\$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de demander à la MRC d'Abitibi de faire l'achat d'un pneu de rechange pour la snow-ambulance située au SUMI de la municipalité de La Corne, au coût estimé de 100\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

**165-06-21 14. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PROJET 1-21**

**ATTENDU QUE** le projet 1-21 consistant à faire du rechargement de concassé sera réalisé cet été ;

**ATTENDU QUE** les entrepreneurs locaux, ayant leur siège social à La Corne seront engagés de gré à gré pour effectuer ces travaux, soit Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à une estimation de 13 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** le tarif payé pour l'engagement d'un camion 12 roues est de 118\$ de l'heure, et pour un dump trailer 3 essieux, le tarif est le 150\$ de l'heure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu d'engager de gré à gré, au tarif de 118\$ de l'heure pour un 12 roues et de 150\$ de l'heure pour un dump trailer 3 essieux, les entrepreneurs Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc., et ce, pour les travaux prévus au projet 1-21, soit du rechargement de concassé. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « pavage-voirie », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE.**

**166-06-21 15. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PROJET 2-21**

**ATTENDU QUE** le projet 2-21 consistant au redressement de courbes dans la route du Lithium sera réalisé cet été ;

**ATTENDU QUE** les entrepreneurs locaux, ayant leur siège social à La Corne seront engagés de gré à gré pour effectuer ces travaux, soit Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à une estimation de 10 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** ce projet bénéficie d'une aide financière du MTQ, et ce, en vue de sécuriser cette route problématique ;

**ATTENDU QUE** le tarif payé pour l'engagement d'un camion 12 roues est de 118\$ de l'heure, et pour un dump trailer 3 essieux, le tarif est le 150\$ de l'heure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu d'engager de gré à gré, au tarif de 118\$ de l'heure pour un 12 roues et de 150\$ de l'heure pour un dump trailer 3 essieux, les entrepreneurs Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc., et ce, pour les travaux prévus au projet 2-21, soit le redressement de courbes inversées dans la route du Lithium. La partie non financée par l'aide financière du MTQ sera affectée au fonds réservé « pavage-voirie », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE.**

**167-06-21 16. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PROJET 3-21**

**ATTENDU QUE** le projet 3-21 sera réalisé cet été. Il consiste à faire creuser des fossés et à transporter la terre prélevée ;

**ATTENDU QUE** les entrepreneurs locaux, ayant leur siège social à La Corne seront engagés de gré à gré pour effectuer ces travaux, soit Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à une estimation de 13 500 \$ ;

**ATTENDU QUE** le tarif payé pour l'engagement d'un camion 12 roues est de 107,31\$ de l'heure, que le tarif pour une pelle mécanique PC 200 est de 120\$ de l'heure, et le tarif pour un fardier pour déplacer la pelle est de 140\$ pour un aller et de 140\$ pour le retour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu d'engager de gré à gré, au tarif pour un camion 12 roues de 107,31\$ de l'heure, pour une pelle PC 200 de 120\$ de l'heure et pour un fardier, de 140\$ par transport. Les entrepreneurs sont Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. Les travaux prévus au projet 3-21 consistent à creuser des fossés et au transport de la terre prélevée. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « pavage-voirie », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE.**

**168-06-21 17. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PROJET 4-21**

**ATTENDU QUE** le projet 4-21 qui sera réalisé cet été et qui consiste à changer des ponceaux ;

**ATTENDU QUE** les entrepreneurs locaux, ayant leur siège social à La Corne seront engagés de gré à gré pour effectuer ces travaux, soit Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à une estimation de 14 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** le tarif payé pour l'engagement d'un camion 12 roues est de 107,31\$ de l'heure, que le tarif pour une pelle mécanique PC 200 est de 120\$ de l'heure, et le tarif pour un fardier pour déplacer la pelle est de 140\$ pour un aller, et de 140\$ pour le retour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'engager de gré à gré, au tarif, pour un camion 12 roues de 107,31\$ de l'heure, pour une pelle PC 200 de 120\$ de l'heure et pour un fardier, de 140\$ par transport. Les entrepreneurs sont Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. Les travaux prévus au projet 4-21 consistent à changer des ponceaux. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « pavage-voirie », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE.**

**169-06-21 18. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PROJET 10-21**

**ATTENDU** le projet 10-21 sera réalisé cet été. Il consiste au déplacement de l'entrée du chemin Simon-Robitaille pour des raisons de sécurité ;

**ATTENDU QUE** les entrepreneurs locaux, ayant leur siège social à La Corne seront engagés de gré à gré pour effectuer ces travaux, soit Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à une estimation de 20 100 \$ ;

**ATTENDU QUE** ce projet bénéficie d'une aide financière du MTQ dans le cadre du Volet Projet particulier d'amélioration ;

**ATTENDU QUE** le tarif payé pour l'engagement d'un camion 12 roues est de 118\$ de l'heure pour un 12 roues et de 150\$ de l'heure pour un dump trailer 3 essieux, que le tarif pour une pelle mécanique PC 200 est de 120\$ de l'heure, le tarif pour un tracteur 650 est de 120\$ de l'heure, et le tarif pour un fardier pour déplacer la pelle et du tracteur est de 140\$ pour un aller, et de 140\$ pour le retour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu d'engager de gré à gré, au tarif, pour un camion 12 roues de 118\$ de l'heure pour un 12 roues et de 150\$ de l'heure pour un dump trailer 3 essieux, pour une pelle PC 200 de 120\$ de l'heure, pour un tracteur de 120\$ de l'heure, et pour un fardier, de 140\$ par transport. Les entrepreneurs sont Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. Les travaux prévus au projet 10-21 consistent au déplacement de l'entrée du chemin Simon-Robitaille pour des raisons de sécurité. La partie non financée de cette dépense sera affectée au fonds réservé « pavage-voirie », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE.**

**170-06-21 19. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR PROJET 12-21**

**ATTENDU QUE** le projet 12-21 sera réalisé cet été. Il consiste à agrandir la virée située dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Rang Ouest ;

**ATTENDU QUE** les entrepreneurs locaux, ayant leur siège social à La Corne seront engagés de gré à gré pour effectuer ces travaux, soit Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet s'élève à une estimation de 6 200 \$ ;

**ATTENDU QUE** le tarif payé pour l'engagement d'un camion 12 roues est de 107,31\$ de l'heure, que le tarif pour une pelle mécanique PC 200 est de 120\$ de l'heure, et le tarif pour un fardier pour déplacer la pelle est de 140\$ pour un aller, et de 140\$ pour le retour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'engager de gré à gré, au tarif, pour un camion 12 roues de 107,31\$ de l'heure, pour une pelle PC 200 de 120\$ de l'heure et pour un fardier, de 140\$ par transport. Les entrepreneurs sont Transport Yvon Vigneault inc., Transport JAD SENC, 9193-3978 Québec inc. et 9250-1725 Québec inc. Les travaux prévus au projet 12-21 consistent à agrandir la virée du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Rang Ouest. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « pavage-voirie », au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE.**

**171-06-21 20. ACHAT DE PONCEAUX**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'acheter des ponceaux et des collets pour les travaux de voirie prévus cet été ;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à trois fournisseurs ;

**ATTENDU QUE** le meilleur prix est celui de AIM Recyclage, pour un total de 4 047,67\$, plus les taxes applicables, ce coût comprenant les frais de transport ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Maude St-Pierre, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu d'acheter des ponceaux et des collets de AIM Recyclage, au coût de 4 047,67\$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au fonds général, au poste budgétaire 02-32001-521. **ADOPTÉE.**

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

**172-06-21 21.1 AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**

**ATTENDU QUE** l'année fiscale 2020 de la municipalité de La Corne s'est terminée avec un surplus libre de 408 157,99\$ ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter cette somme dans différents fonds réservés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu d'affecter le surplus libre comme suit :

- 30 000\$ au fonds « Entretien route-gravière »
- 20 000\$ au fonds « Machinerie »
- 50 000\$ au fonds « Pompier »
- 10 000\$ au fonds « Dôme »
- 10 000\$ au fonds « Récréotouristique »
- 10 000\$ au fonds « Bâtiments »
- 5 000\$ au fonds « Développement résidentiel »
- 10 000\$ au fonds « Juridique »
- 5 000\$ au fonds « Sécurité »
- 200 000\$ au fonds « Pavage-voirie »
- 5 000\$ au fonds « Informatique et mobilier »

**ADOPTÉE**

**173-06-21 21.2 RÉPARATION DU TOIT DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le toit du garage a besoin de réparation en raison de la condensation qui se forme au printemps et occasionne des fuites d'eau ;

**ATTENDU QUE** M.V.F. Larochelle inc. sera engagé de gré à gré pour effectuer les travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu d'engager M.V.F. Larochelle de gré à gré pour effectuer les travaux de réparation du toit du garage municipal pour un montant de 48 611,09\$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**174-06-21 21.3 AJOUT DE LA PROTECTION COMME LES CYBERATTAQUES AUX ASSURANCES MUNICIPALES**

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu d'ajouter la protection contre les cyberattaques aux assurances municipales pour un montant de protection de 50 000\$. La prime reliée à cet ajout est de 500\$. **ADOPTÉE**

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux différentes questions de l'assistance.

**175-06-21 23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet de lever la séance à vingt heures trente-cinq minutes (20 h 35).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Éric Comeau  
Maire

---

Magella Guévin  
secrétaire-trésorière